

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE

UNIVERSITÉ DE POITIERS

DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES

Vu le décret n°84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur;

Vu l'arrêté du 09 octobre 1996 relatif aux habilitations de l'université de Poitiers à délivrer des diplômes nationaux de troisième cycle;

Vu les pièces justificatives produites par M. Andrzej LULKA, né le 19 octobre 1970 à Debno-Lubuskie (Pologne) en vue de son inscription au diplôme d'études supérieures spécialisées franco-polonais de droit français et européen des affaires;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes et au stage prévus par les textes réglementaires;

le **DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES FRANCO-POLONAIS DE DROIT FRANÇAIS ET EUROPÉEN DES AFFAIRES**, *mention passable*

est décerné à **M. Andrzej LULKA**

au titre de l'année universitaire 1996-1997.

Le titulaire

le Président,

Eric ESPERET

N° POITIER 086729

199908503

Fait à Poitiers, le 14 avril 1999

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités



Franck METRAS